



**MAIRIE
DE
COUPIAC
12550**

☎ 05 65 99 77 38
mairie.coupiac@orange.fr

PROCES VERBAL Séance du 22/05/2023

Présents : Jean-Claude SOUYRIS – Marcelle OSBORNE – Delphine ONCINO – Pascale BERGER
Ginette CADAS – Marcel DALICHOUX – Martine VERACHTERT

Absents excusés : Nicole BATAILLET – (pouvoir à M VERACHTERT)
Elian SAYSSET (pouvoir à JC SOUYRIS)
Jean-Claude CONDOMINES
Alain CAREL

Secrétaire de séance : Martine VERACHTERT

Procès-verbal de la séance du 06/04/2023 approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibération 1 : DM équilibre des opérations d'ordre C 040 et C 042 du budget assainissement.

Ces 2 budgets doivent s'équilibrer : rectification du budget assainissement initial section investissement et fonctionnement C 040 et C 042. Affectation de la somme de 115 € du budget primitif (dotation amortissement 2023) section fonctionnement dépenses ; réaffectation de 30 € en section fonctionnement recettes (dotation amortissement 2023).

Approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Délibération 2 : vote des taux de taxes bâties, non bâties et habitation.

Suite au courrier de la sous-préfecture du 19 mai 2023 nous demandant de modifier ou d'annuler la précédente délibération concernant le vote du taux de la taxe habitation rédigée lors de la séance du 06/04/2023. Mr le maire présente une simulation proposée par la sous-préfecture respectant les liens entre toute les taxes.

Après échanges entre les conseillers présents, la proposition de la préfecture n'est pas retenue 5 « contre » et 4 « pour »

Le vote des taux d'impositions 2023 sera identique à celui de 2022 à savoir :

TFB 36.80% THNB 77.20% TH :10.89%

Approuvé à l'unanimité

Délibération 3 : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les retards de paiement constituent un indicateur de dépréciation d'une créance, c'est pourquoi il est nécessaire de constater la dépréciation afin de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité.

Les opérations budgétaires sont de :

- 1082.63 € sur le budget assainissement datant de 2014 à 2019
- 52.50 € sur le budget de la commune datant de 2014 à 2019

Approuvé à l'unanimité par le Conseil

Délibérations 4 : Temps de travail et journée solidarité.

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°20230220_DL03

La durée du travail effectif : Temps pendant lequel un salarié ou un agent public est à la disposition de l'employeur ou de l'administration et se conforme à ses directives sans pouvoir vaquer librement à ses occupations personnelles est fixée à 35 heures par semaine et 1 607 heures par an.

Approuvé à l'unanimité par le Conseil

Délibération 5 : La journée de solidarité, destinée à financer des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunérée pour les agents fonctionnaires et agents contractuels. Cette journée de solidarité est incluse dans la durée légale annuelle de temps de travail, qui est de 1607 heures pour un agent à temps complet suivant le cycle de travail de l'agent.
Approuvé à l'unanimité par le Conseil

Délibérations 6 et 7 : Suppression d'un emploi d'adjoint technique et création d'un emploi ATSEM. Madame Chantal SOL, actuellement adjointe technique, après avoir obtenu un diplôme « Petite enfance », peut être nommée ATSEM dans la filière médico-sociale sur le même niveau indiciaire. Sa nomination sera effective au 01/09/2023.
Approuvé à l'unanimité par le Conseil

Délibération 8 : Adhésion Groupement commande SIEDA, éclairage public.
Fin de l'adhésion au groupement SIEDA : fin 2023.
Cette adhésion comprend l'entretien et le suivi de l'éclairage (300 points lumineux).
Le conseil autorise Mr le maire à signer l'adhésion au groupement de commande et à tout document s'y reportant.
Approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Délibérations 9 à 13 : Enquêtes publiques Clamensac – Esplas – La Vaysse
Après enquête publique, le Conseil Municipal approuve la cession des biens aux acquéreurs concernés.
Le montant des frais engagés par la Commune (publications, géomètre, commissaire enquêteur...) seront remboursés par les acquéreurs au prorata des surfaces acquises.
Approuvé à l'unanimité par le Conseil.

Questions diverses :

- En raison des incivilités et de la divagation des chiens errants, Mr le maire propose un nouvel arrêté municipal. Obligation de tenir en laisse les chiens sur la voie publique et de ramasser les déjections du chien. Si non respect de l'arrêté, plainte sera déposée et des sanctions seront appliquées.
- Acquisition du jardin de Monsieur MARTY : négociations en cours. Mr MARTY demande le bornage du terrain par un géomètre et la réparation de la clôture.
- Station d'épuration : étude et conception d'un plan d'épandage des boues après consultation cette étude sera réalisée par ACEA (Agence Conseil Environnement Agronomie). Prix : 2 856 €/TTC.
Le 13 juin, rendez-vous avec ACEA, l'Agence de l'eau, la DDT et la chambre d'agriculture pour finaliser juridiquement ce document.
- Nomination d'un référent « Inondation » : Mr DALICHOUX Marcel est candidat.
Le 26/05/2023 réunion avec les représentants de l'Agence de l'eau, du syndicat de rivière (TSDR soit Tarn, Sorgue, Dourdou, Rance). Prévision d'une conférence inondation courant novembre 2023 à Coupiac avec toutes les communes concernées par ce risque.
- Nomination d'un correspondant « Incendie et Secours » : Mr Elian SAYSSET est candidat.
- CTG (Convention Territoriale Globale) 2023-2026 : Enquête par le CREDOC concernant toutes les aides et actions sociales de la CAF à la Com-Com pour tous les habitants de la commune (Petite enfance, enfance jeunesse, action sociale, parentalité, vieillissement de la population, handicaps...).

Jean Claude SOUYRIS
Maire



Martine VERACHTERT
Conseillère Municipale

A blue ink signature of Martine Verachtert, written in a cursive style.